ville de PÉRONNAS

2026/64

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: BEAURUELLE Aurélie
Le mercredi 14 octobre 2026
Représentant l'association : APCP
En qualité de : Présidente
Adresse de l'association : Mairie de Péronnas 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Bouse aux jouets, vêtements
Adresse de la manifestation : 450 Rue de la Grange Magnien

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 08/11/2026 de 07h00 à 16h00.

A R R Ê T E

ARTICLE I –Madame BEAURUELLE Aurélie est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire au 450 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3ème catégorie se tiendra 450 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS le :

Dimanche 08/11/2026 de 07h00 à 16h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame BEAURUELLE Aurélie, Mairie de Péronnas 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mercredi 14 octobre 2026

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)